

Itinéraires pour les transports exceptionnels

L'itinéraire ci-dessous doit être reconnu par l'utilisateur avant le départ du transport.
(Toute modification doit être demandée au Service Transport exceptionnel)

Cette remarque est valable comme modification d'itinéraire et doit être ajoutée à l'autorisation.

04/07/2022

LIEGE : Fermeture partielle du Tunnel de Cointe - Transit interdit aux véhicules de plus de 7,5 T !!

Du 4 juillet au 23 août prochain, toute une partie de la liaison devra être fermée à la circulation. Cette fermeture portera sur les deux sens, entre l'échangeur **n°38 « Angleur/Grosses Battes/Belle-Ile »** et l'échangeur **n°37 « Val Benoit/Seraing/Marche »**.

Il sera donc toujours possible, pour le **trafic local, de continuer à emprunter le tunnel de Cointe**, en rive gauche de la Meuse, avec **une seule voie disponible en direction du Luxembourg** pour des raisons de sécurité (puisque situé en zone d'approche de la sortie « Val Benoit »).

POUR ALLEGER LES ROUTES DE LA CITE ARDENTE, DES ACTIONS :

Liège, étant au coeur de l'Eurégio, attire un nombre important de circulation de **transit**. C'est la raison pour laquelle une série de mesures sont prises afin de privilégier un déplacement plus serein des Liégeois, visiteurs d'un jour (ou plus) et clients. Les actions concernent les véhicules privés mais également les plus de 7,5t et les véhicules longs (dont les caravanes et les autocars). Outre la transmission de l'information aux différents opérateurs de guidance automobile (poids lourds et privés), la traduction et diffusion de celle-ci est également prévue auprès des Villes voisines pouvant être la source de la circulation de transit.

1. Le trafic de **transit** devra éviter l'agglomération de Liège et suivre les déviations mises en place :

- les usagers en provenance du Luxembourg (E25-E411/A4) se dirigeant vers l'Allemagne ou les Pays-Bas, poursuivront leur itinéraire sur l'E411/A4 vers Namur, pour reprendre la direction de Liège sur l'E42/A15 via l'échangeur de Daussoulx ;
- les usagers en provenance de l'Allemagne (E40/A3) et des Pays-Bas (E25/A25) voulant rejoindre le Luxembourg, poursuivront leur itinéraire sur l'E40/A3, puis sur l'E42/A15 en direction de Namur. Ils emprunteront ensuite l'E411/A4 en direction du Luxembourg.

2. Les poids lourds de plus de 7,5 tonnes et les véhicules de plus de 6 mètres de long (dont les caravanes et les autocars) **de transit** seront interdits dans l'agglomération liégeoise. Ce sera déjà le cas :

- sur l'A602 depuis l'échangeur de Loncin (au nord de la ville) ;
- sur l'E25/A26 depuis l'échangeur n°40 « Embourg » (au sud de la ville);
- sur l'E25/A25 depuis l'échangeur de Cheratte.

Pour ces types de véhicules (transport de marchandises et de personnes), **seules les dessertes locales seront autorisées.**

Une signalisation spécifique sera positionnée pour indiquer bien en amont les interdictions et guider les usagers vers l'itinéraire alternatif (via les autoroutes E42/A15 et E411/A4).

Plus d'informations sur <http://trafiroutes.wallonie.be/trafiroutes/maptempsreel/> ou sur

Partenaire de l'intermodalité et du développement économique de toute une Région | Sofico



Pour toutes questions relatives à la modification d'une autorisation de type « Itinéraire » en cours de validité en lien avec cette interdiction de circulation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : te@spw.wallonie.be